

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 177

Artikel: Mémoires
Autor: Verdat, Claude-Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

MÉMOIRES

DE

Claude-Joseph VERDAT, sculpteur

BOURGEOIS DE DELÉMONT

1790

— Le prince a fait publier dans les églises par les curés un édit concernant les pommes de terre. Vu, est-il dit, la dureté des temps, et la cherté des vivres, il laisse un demi journal de champ emplanté de pommes de terre franc de dime. Si quelqu'un a des plaintes, il doit s'approcher de son Altesse, pour faire ses réclamations, comme il convient. C'est sur cet avis que les paysans de la ville ont, les premiers réclamé leurs anciens droits et privilèges accordés par les princes dans les différents temps. Avec bien de la peine, et des allées d'un côté et d'autres, ils sont parvenus à faire revivre le vieux rôle et lettres de franchises de la Vallée.

Le prince s'y refusait; ils ont nommé des députés pour tous les villages de la Vallée, lesquels sont allés consulter à Bâle, où ils ont trouvé qui de droit. Le prince ne pouvait pas leur refuser ce qu'il demandaient. Il leur a accordé leurs droits et franchises, mais avec certaines restrictions et réserves qui auraient pu renverser, quand il l'aurait trouvé bon, tout ce qu'il leur avait accordé par grâce. Les dits députés sont derechef allés à Bâle. On ne les a pas conseillés de s'en tenir là, en leur faisant entendre qu'une chose due ne devait pas s'accorder par grâce.

Ils sont encore allés à Porrentruy chez le

Prince, lequel voyant qu'ils tenaient bon les a renvoyés au bénéfice du Rôle et des lettres de franchises, tel qu'ils le demandaient, et c'est au vu du Rôle qu'ils ont recouvré la chasse, comme il est dit dans le Rôle de la Vallée.

Ceux de la Prévôté de Moutier-Grandvâl n'ont encore rien demandé jusqu'ici, vu qu'ils ont toujours conservé leurs droits de chasse et n'ont jamais voulu se soumettre à payer la dime des pommes de terre.

La ville de Delémont a commencé à se récrier contre son Magistrat contre lequel elle croyait avoir beaucoup de griefs. La fermentation a commencé le dimanche, jour de la prestation du serment et de l'élection des conseillers. Quelque temps auparavant, on avait déjà essayé, par les députés des corps de métiers, par les différentes doléances au Magistrat. Les réclamants n'étaient pas d'accord entre eux sur les revendications à faire, puisqu'elles n'étaient pas en règle, ou à cause de l'impossibilité d'obtenir des assemblées de bourgeoisie. Le dimanche suivant, la fête de St Jean-Baptiste, 1790, les bourgeois devaient comme de coutume nommer deux députés qui, avec le Magistrat, devaient élire deux conseillers. Les uns s'y refusaient disant qu'il y avait assez de conseillers. Toutefois le plus grand nombre furent d'un avis contraire et nommèrent M. Wicka médecin et Louis Charriatte, tanneur et cabaretier de la Couronne, devant la ville, près la Porte des Moulins. Tous deux furent nommés membres du Conseil.

Enfin, après bien des discussions, la plupart des bourgeois déclarèrent qu'ils ne prêteraient pas le serment tant qu'on ne leur accordera pas des assemblées bourgeoises. Le lieutenant Moreau, pour apaiser les esprits, promit qu'on leur accorderait des assemblées de bourgeoisie.

Et se raillant un peu elle-même :

— Mais soyons donc joyeuse... moi, que tout Paris envie ! Représentons-nous la somptueuse cérémonie.

Enveloppée de tulle, couronnée de fleurs d'orange, elle se voyait, à l'avance, faire son entrée à Saint-Philippe-du-Roule, tandis que les orgues célébraient l'arrivée de la mariée par tous leurs jeux tirés. Au bras de son père, elle s'avancait. Elle savait bien que, de tous côtés, les curieux, en double haie, murmuraient : « Le splendide mariage ! La ravissante mariée ! » et le vicomte de Romeure aurait aussi sa part d'éloge. Certainement on le trouverait fort élégant avec l'allure distinguée qu'il saurait prendre. Sur son habit ressortirait comme une fleur de pierreries, la brochette de décorations obtenues en diverses ambassades.

Elle s'encourageait :

Mais oui, je ne puis désirer rien de mieux que ce mariage; il fera époque; on le relatera dans les journaux. Elle songeait aux amies

Il en fit la demande à M. de Rinck (*), qui y consentit. On commença par nommer des députés pour recevoir les doléances d'un chacun, puis de les mettre par écrit sans nommer personne et cela dans la huitaine, afin de les rédiger avec méthode dans un cahier qui serait présenté à toute l'assemblée de la bourgeoisie pour être discuté. On a fait des bancs dans la salle de l'hôtel de ville, comme dans une salle de comédie, où tout le monde pouvait être assis. Les tout derniers étaient plus élevés que les premiers, ainsi de degré en degré. Les cahiers qui n'étaient pas fondés et justes, passaient à la pluralité des suffrages, et il y en avait beaucoup de rejetés.

Enfin, tous les différents griefs ayant été discutés et passés par la pluralité, on a derechef nommé six députés pour y donner suite et faire exécuter ce qui avait été adopté par la Bourgeoisie. Les six députés nommés sont l'avocat Bennot, Germain Helg, teinturier, Germain Miserez orfèvre, François Stouder, notaire, Joseph Métille meunier devant la ville, et moi Claude Joseph Verdat sculpteur.

Ces six députés ont derechef rédigé tout l'ouvrage en cahiers séparés. Le premier contenait la demande d'une assemblée des Etats du Pays, et les matières qui ne pouvaient être discutées qu'aux dits Etats. Le second contenait différentes demandes à faire au Prince, entre autres concernant la chasse. Le troisième, différents articles dont on demandait le redressement au Magistrat, lequel pouvait y acquiescer de sa propre autorité, ce qu'il a fait.

Lorsque tout ceci a été terminé, le Magistrat a nommé aussi six députés, pour, conjointement avec les six de la Bourgeoisie, travailler

(*) M. de Rinck était administrateur de la chancellerie de Delémont à cause du grand âge de son père.

qui seraient ses demoiselles d'honneur. Elles seraient toutes les six bien jolies et vêtues de même, en bleu tendre, avec des bouquets en mains. Elles formeraient comme une cour à la petite reine d'un jour, qui serait la mariée.

Les orgues chantaient; elle reconnaissait, dans les accents puissants et rythmés, un des plus beaux passages de l'oratorio. L'organiste ne pourrait certainement manquer d'interpréter la musique composée par le nouveau marié, on ferait honneur à ce maître, qui s'était soudainement révélé.

Puis, les accords s'apaisent et, par une transition, habilement ménagée, revient l'esquisse mélodique, si semblable au doux air qu'elle chantait autrefois.

Et voilà qu'elle sentait qu'elle ne pourrait plus avancer le long de la nef, qu'elle se traînerait, qu'elle serait tout près de s'évanouir. Impossible de continuer la marche en avant; ses petits pieds, chaussés de satin blanc, s'attacheraient à la haute lisse du tapis; son cœur bondirait

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 76

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

La jeune fille, vraie fleur vivante dans sa robe rose pâle, fit encore quelques pas entre deux épais massifs d'arbustes; puis, fatiguée, mécontente de sentir la mélancolie de plus en plus l'envahir, elle se laissa tomber sur une chaise de rotin doré abritée par un large dôme de palmiers.

Et, tristement, elle murmurait :

— C'est dans huit jours que je me marie. Il n'y a pas à revenir sur cette décision. C'est fini; ma parole est donnée.